

LE CHEMINOT DE FRANCE

fédération des cheminots c.f.d.t.

NUMERO SPÉCIAL :

Pour faire aboutir
nos revendications

Le 2 février 1978
NOUS VOTONS

cfdt



Edmond Maire répond au « Cheminot de France »

Le « Cheminot de France » :

Le pouvoir vient de s'attaquer durement aux grévistes de l'E.G.F. Pourquoi ces attaques et que fait la C.F.D.T. ?

Il faut d'abord constater que nos camarades de l'E.G.F. ont été les premiers à assurer une suite au 1^{er} décembre et à développer l'action, comme le souhaite la C.F.D.T., pour obtenir des résultats par la négociation. Des résultats notamment en matière de salaire puisque le motif essentiel de leur grève, c'est la stagnation du pouvoir d'achat et la mise en cause par le gouvernement de la liberté de négociation dans leur entreprise, le gouvernement empêchant la direction générale de l'E.D.F. de négocier avec les syndicats.

Nos camarades de l'E.D.F. ont entre les mains des moyens d'action importants ; ils n'en usent qu'avec modération. Cependant, pour le gouvernement, c'est encore trop ; il ne veut absolument pas que les normes du plan Barre en matière d'augmentation de salaires, soient dépassées. Et, en même temps, il veut conserver une apparence de crédibilité aux fédérations syndicales minoritaires qui, une fois de plus, ont avalisé la politique gouvernementale en signant un accord de régression.

Par la dureté de ses réactions, par les menaces qu'il fait peser sur le droit de grève, le gouvernement, en même temps, entend étouffer dans l'œuf tout développement de l'action dans d'autres secteurs. Il tente de mettre l'opinion publique de son côté tandis que le patronat, qui a conduit l'économie française à la récession et au chômage, ose dire que les travailleurs de l'E.D.F. portent atteinte à l'économie.

La C.F.D.T. estime que les gaziers et électriques ne défendent pas seulement leurs intérêts mais qu'ils luttent aussi pour les intérêts de tous, car si dans un secteur stratégique comme celui-là, la voie de la négociation est ouverte, cela bénéficiera à de nombreux autres secteurs. La C.F.D.T. constate que les campagnes du gouvernement auprès de l'opinion publique n'ont pas le succès que ses promoteurs avaient espéré. Avec bon sens, la masse des travailleurs se rend compte que, même si les coupures de courant sont désagréables, les motifs de l'action sont profondément justifiés. La C.F.D.T. a fait connaître publiquement qu'elle appellerait l'ensemble des travailleurs des autres secteurs à s'opposer à toute atteinte au droit de grève.

Le « Cheminot de France » :

Explique-nous le plan Barre et l'analyse de la situation économique et politique de la C.F.D.T.

Le plan Barre a maintenant dix-huit mois d'existence et il a été appliqué avec continuité, à la fois par le gouvernement et par le patronat. Il consistait à bloquer le pouvoir d'achat pour donner les moyens financiers aux entreprises de développer leurs investissements. M. Barre nous promettait, en conséquence, la diminution du chômage, de

l'inflation, et l'équilibre des échanges extérieurs.

En fait, le bilan qu'on peut tirer de cette politique, c'est qu'il y a bien une perte moyenne du pouvoir d'achat pour les travailleurs depuis dix-huit mois et ceci pour la première fois depuis de très longues années ; mais les conséquences ont été celles que nous prévoyions, nous, et non pas celles qu'annonçait M. Barre. Les patrons ont utilisé leurs bénéfices supplémentaires dans l'exportation de capitaux ou dans l'investisse-



ment à l'étranger plus que dans le développement de l'économie française ; et même, dans ce cas, leurs investissements visent avant tout à économiser la main-d'œuvre et non pas à créer des emplois. Le résultat, on le connaît : 150.000 chômeurs de plus en un an, le coût de la vie augmente toujours à un rythme de 10 % l'an et les échanges extérieurs de la France continuent à être déséquilibrés. Cette situation de carence est en partie masquée par toute une campagne de camouflage, notamment pour diminuer les statistiques de chômage.

« Le Cheminot de France » :

Quels sont les liens de la C.F.D.T. avec les forces de gauche, et qu'est-ce que l'union des forces populaires ?

La C.F.D.T., à travers toute son expérience de lutte, a constaté que dans notre pays, une véritable victoire des travailleurs supposait qu'il y ait une convergence entre l'action du mouvement syndical et l'action des forces politiques de gauche. Une telle convergence a existé en 1936 et, à la Libération, il y a eu des résultats positifs. Malheureusement, en 1968, il n'y avait pas d'alternative politique et le mouvement syndical, malgré sa for-

ce, a dû se contenter de résultats limités. C'est pourquoi la C.F.D.T. préconise l'union des forces populaires.

L'union des forces populaires, c'est la convergence qu'il faut réaliser dans l'action et dans l'indépendance réciproque, entre toutes les forces qui se réclament des travailleurs. L'unité d'action C.F.D.T.-C.G.T. — souvent étendue à la F.E.N. — est un des moyens de l'union des forces populaires. Le programme commun de gouvernement entre les partis de gauche en était un autre, et notre volonté était, et reste, que si la gauche accède au gouvernement, il y ait négociation pour faire prendre en compte par les partis de gauche les objectifs et revendications des syndicats et, pour la C.F.D.T., des objectifs de notre plate-forme.

La division des partis de gauche a rendu plus aléatoire l'avenir ; fondamentalement, la C.F.D.T. estime qu'on trouve les raisons de cette division dans l'insuffisance des propositions des partis de gauche pour sortir de la crise.

« Le Cheminot de France » :

Peux-tu nous dresser un bulletin de santé C.F.D.T. ?

La C.F.D.T., depuis plusieurs années, met toutes les cartes sur table. Elle ne veut pas grossir artificiellement le chiffre des adhérents et dire que tout va bien, même quand il est visible que ce n'est pas le cas.

Le fait qu'il y ait 1.200.000 chômeurs en France ne crée pas des facteurs très favorables à l'adhésion syndicale. Malgré ce contexte difficile, la confédération continue à voir ses effectifs progresser. Seulement, il y a eu un léger ralentissement. Alors que les effectifs augmentaient d'environ 5 % par an dans les années précédentes, pour l'année dernière, cette augmentation n'aura été que de 1,5 %, mais il faut bien se rendre compte que des dizaines de milliers d'adhérents C.F.D.T. se sont trouvés chômeurs dans la période récente.

Cette bonne santé se traduit aussi dans le développement du nombre de sections syndicales d'entreprises C.F.D.T.

Il faut, cependant, constater qu'avec 1.100.000 travailleurs ayant une carte C.F.D.T. dans leur poche, nous sommes encore limités dans notre influence. Nous pourrions aller plus vite, nous pourrions accélérer le rythme de rassemblement des travailleurs pour un projet cohérent d'une nouvelle société, nous pourrions aussi influer plus fortement sur une évolution positive des partis de gauche si nous étions plus nombreux. Il y a des efforts déployés dans ce sens dans la C.F.D.T. ; ils doivent être continués. La syndicalisation n'est pas une sorte d'obligation du syndicat qui vient s'ajouter à ses tâches d'action. La syndicalisation est directement liée à l'efficacité de notre action.

Il n'y a probablement pas, aujourd'hui, à quelques mois de mars 1978, de tâches plus prioritaires pour la C.F.D.T. et — nous le croyons sincèrement — pour l'intérêt des travailleurs de notre pays.

EDITORIAL

par Michel GORAND

L'ENJEU du 2 février 1978 est d'importance. Ce jour-là, les cheminots désigneront leurs délégués du personnel et leurs représentants dans les comités mixtes. Le choix est lourd de conséquences pour l'avenir de la profession.

Ces élections professionnelles sont proches d'échéances politiques également importantes. Il n'est pas possible de parler des unes en ignorant les autres. Ce serait tromper les cheminots si l'on tentait de leur faire croire qu'il n'y a pas de rapport entre la vie syndicale et la vie politique.

LA C.F.D.T. est indépendante des partis politiques ; elle refuse de se lier à un programme politique mais ça ne veut pas dire neutralité ou silence. Rassemblant et représentant les salariés, la C.F.D.T. se doit de prendre position sur tous les problèmes concernant la vie des travailleurs dans et hors de l'entreprise. Elle le fait sans complexe.

Au fil des années, les positions de la C.F.D.T. ont évolué à partir de l'expérience des luttes et des apports de ses adhérents. Elle a opté pour un changement fondamental de la société et pour l'avènement du socialisme autogestionnaire.

LA C.F.D.T. s'oppose à la politique d'austérité du pouvoir. A la société inégalitaire actuelle, dominée par l'argent et le profit, la C.F.D.T. propose donc de substituer une autre société plus juste et tenant compte des aspirations des travailleurs.

Pour concrétiser ces idées, la C.F.D.T. a établi sa plate-forme revendicative. Ce « Cheminot de France » spécial en donne les grandes lignes et aussi les points spécifiques et catégoriels concernant les cheminots. Tout se tient dans la démarche C.F.D.T. Rien n'est laissé au hasard ni passé sous silence. C'est l'avantage d'une organisation syndicale rassemblant tous les travailleurs. Trop de cheminots se laissent encore

berner par des organisations catégorielles ou d'entreprise.

LA C.F.D.T. est la seule organisation syndicale française présentant ainsi une plate-forme revendicative complète : revendications sur les conditions de travail, sur les salaires et catégorielles, mais aussi concernant les droits sociaux, le droit à l'information, la conquête de pouvoirs nouveaux pour les travailleurs et la mise en place de conseils d'ateliers ou de services à la S.N.C.F.

La C.F.D.T. sait ce qu'elle veut. Or, les cheminots, comme tous les travailleurs de France, se heurtent aux forces conservatrices actuellement au pouvoir. La productivité des cheminots augmente et le nombre de cheminots diminue. La politique tarifaire permet des cadeaux financiers aux grandes industries et, dans le même temps, les salaires des cheminots prennent du retard.

LES cheminots doivent lutter pour limiter les suppressions d'emplois, pour empêcher la fermeture de lignes et d'établissements. L'évolution des conditions de vie des cheminots est bien liée à la nature du pouvoir en place. La S.N.C.F. et ses agents sont très dépendants de l'Etat-patron.

En matière sociale et économique, des convergences existent entre la plate-forme revendicative de la C.F.D.T. et les programmes sociaux des forces de gauche.

Edmond Maire apporte, ci-contre, des précisions sur l'union dans l'action des forces populaires. En effet, au-delà des échéances électorales, l'action sera toujours nécessaire pour améliorer le sort des travailleurs.

C'EST pourquoi, par son indépendance, son projet de société, sa plate-forme revendicative, et pour son dynamisme, la C.F.D.T. est bien la force d'aujourd'hui qu'il faut soutenir pour améliorer l'avenir.

Aussi, le 2 février 1978, les cheminots voteront massivement C.F.D.T.

AUGMENTER LES SALAIRES RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

LA situation des salaires et revenus, en France, est très inégalitaire. Certains patrons de grandes entreprises emploient 100.000 francs (10 millions anciens francs) par mois, alors que 4 millions de travailleurs n'ont pas 2.000 francs pour vivre.

Le système capitaliste est fondé sur ces injustices criantes.

À la S.N.C.F. aussi, les inégalités sont importantes. Les salaires d'une partie des fonctionnaires supérieurs sont secrets. L'éventail hiérarchique dépasse le rapport 1 à 10. Certains cheminots gagnaient, en septembre 1977, moins de 1.800 francs mensuels, et 150.000 (60 %), moins de 3.000 francs : des salaires de misère. La sous-rémunération des cheminots n'est plus à démontrer, elle crève les yeux.

La fiscalité actuelle ne permet pas de réduire les inégalités. Les revenus — sauf ceux des salariés — sont mal connus et la fraude fiscale, sur les revenus autres que salariaux, est importante en France.

Les salariés et notamment ceux aux revenus modestes, sont nettement défavorisés par la politique du pouvoir actuellement en place.

La politique contractuelle n'a pas permis d'éviter la dégradation des salaires. Sur la base des indices syndicaux, le pouvoir d'achat des salaires et retraites a baissé.



Ce que veut la C.F.D.T.

■ Elle réclame un salaire minimum d'embauche à la S.N.C.F., de 2.500 francs nets, mensuels. La C.F.D.T. réévalue périodiquement ce salaire minimum à partir d'un budget type, basé sur le minimum indispensable pour vivre.

■ La C.F.D.T. revendique une nouvelle grille de classification permettant réellement la revalorisation du métier de cheminot et un meilleur paiement de la qualification dans l'ensemble des filières (*voir les exemples ci-dessous*).

■ Pour la C.F.D.T., il faut resserrer l'éventail des salaires. Il doit être de 1 à 6 du manœuvre au directeur général, objectif qui doit être réalisé par la négociation en augmentant davantage les bas et moyens salaires, et en freinant l'évolution des très hauts salaires (quelques centaines de fonctionnaires supérieurs, à la S.N.C.F.).

Les auxiliaires, contractuels, fonctionnaires supérieurs, mais aussi les travailleurs des entreprises de nettoyage et de manutention, doivent être compris dans cette grille de 1 à 6.

C'est par la négociation aussi, que doit être envisagée l'intégration des primes et indemnités dans les salaires.

■ La C.F.D.T. qui dénonce depuis de nombreuses années, l'indice officiel (I.N.S.E.E.), réclame la prise en compte de l'indice C.F.D.T. pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat.

■ Pour la C.F.D.T., la réduction des inégalités n'est pas un slogan vide de sens. La hiérarchie actuelle des salaires n'est donc pas seule en cause. Au chemin de fer, tous les accessoires de salaires sont à revoir par la négociation et notamment :

- la suppression de la hiérarchisation des diverses allocations par relèvement des plus faibles ;
- l'intégration dans le salaire des différentes gratifications ;
- la disparition des différences en matière de zones de résidence et la prise en compte pour le calcul de la retraite.

CE QUE DEMANDE EN NET MENSUEL LA C.F.D.T.

● pour un agent de la voie, 18 mois d'ancienneté	2.698,00
● pour un ouvrier du Matériel, titulaire d'un C.A.P. à l'embauche	
● pour un agent Mouvement de Gare	3.172,00
● pour un commis des Bureaux de gare	
● pour un employé recruté à l'extérieur	
● pour un technicien au moment de la nomination à ce grade (7 ^e échelon)	4.357,00
● pour un chef agent Mouvement	
● pour un sous-chef de bureau de gare	5.216,00
● pour un piqueur de la voie, au moment du départ à la retraite (9 ^e échelon)	

Dans l'attente de l'aboutissement des négociations nécessaires pour la revalorisation du métier de cheminot, il importe d'attribuer immédiatement une augmentation de 400 francs à tous les cheminots.

LE DROIT A L'EMPLOI

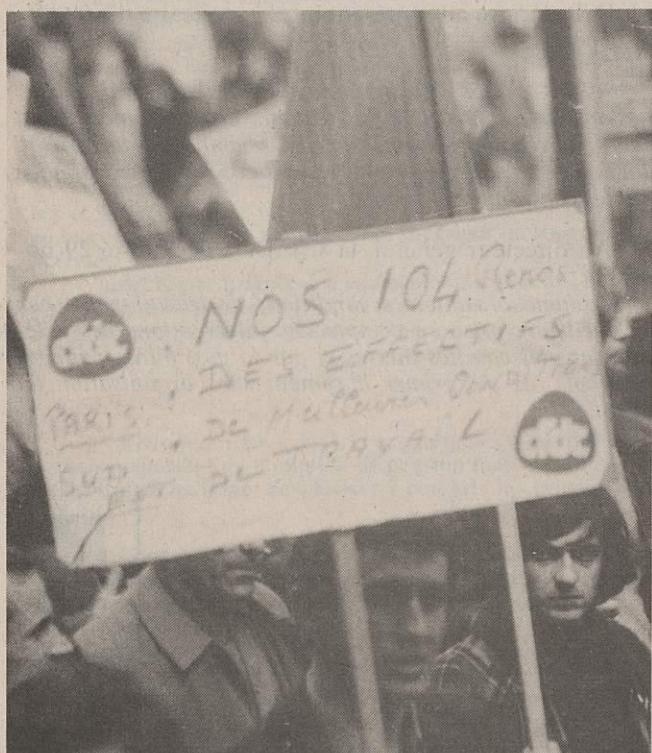
LE nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter, malgré les promesses gouvernementales et les campagnes démagogiques en faveur des jeunes.

Dans notre famille, parmi nos amis, nous connaissons tous quelqu'un réduit, pour un temps, au chômage. L'avenir de nos enfants nous préoccupe.

A la S.N.C.F., la situation des effectifs est préoccupante. En vingt ans, 100.000 emplois de cheminots ont été supprimés.

En 1977, une nouvelle réduction de plus de 5.000 agents sera opérée et les prévisions actuelles pour 1978 dépassent ce chiffre.

De nouvelles menaces planent sur l'entreprise. Des études visent à réduire considérablement les effectifs. La modernisation et, récemment, l'installation de la radio sur les machines sont des éléments utilisés pour la rentabilité capitaliste, au mépris des aspirations des cheminots concernés.



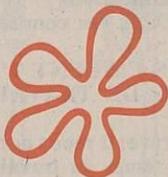
Soutenez l'action

de la



Le 2 février 1978

votez



**Le 29 novembre 1977, la C.F.D.T.
déclare au directeur général :**

« La C.F.D.T. mène l'action pour une autre politique des transports, pour le développement de l'outil ferroviaire et l'amélioration du service public. Elle revendique la création d'emplois pour l'amélioration des conditions de travail des cheminots. »

Changer les conditions de travail



PRES de 3 000 morts en France chaque année à cause des accidents du travail, des millions de salariés confrontés au travail posté, la retraite à 65 ans... telles sont les sombres réalités imposées aux travailleurs par le système capitaliste pour le plus grand profit du patronat.

A la S.N.C.F., même si des avantages existent pour l'âge de la retraite, la situation n'est pas meilleure sur les autres points : près de 6 000 accidents du travail pour le premier semestre 1977 et une vie très souvent déréglée par les roulements inhumains.

Les effectifs diminuent, les revendications des cheminots transmises par les délégués au comité mixte ne sont pas satisfaites.

Bruit, travail sans intérêt, locaux mal adaptés, productivité accentuée, isolement, etc., voilà ce que subissent tous les jours les cheminots.

L'organisation du travail imposée par la direction se fait très souvent au détriment des agents qui ne peuvent jamais s'exprimer sur ce qu'il faut concrètement changer.

CE QUE VEUT LA C.F.D.T. :

- la mise à disposition, de 1 % des heures travaillées, aux cheminots pour qu'ils puissent discuter de leurs conditions de travail sur le lieu du travail ;
- la médecine du travail doit être soustraite de l'autorité patronale et passer le tiers du temps au moins sur les lieux de travail pour l'étude des postes et la prévention des accidents du travail ;
- la suppression des incitations financières à vendre sa santé allant de pair avec l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation des classifications ;
- l'extension à la S.N.C.F. des comités d'hygiène et de santé (C.H.S.).

LES CHEMINOTS EXIGENT L'AMELIORATION DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL ET EN PARTICULIER :

- les 104 repos par an (avec 2 repos accolés par semaine) ;
- la compensation en temps du travail de nuit et sur la base de 6 = 8 ;
- la limitation du travail posté aux seules nécessités de sécurité techniques ou de service public ;
- la réduction de la durée hebdomadaire du travail dès 1978 pour aboutir progressivement aux 35 heures par semaine ;
- l'aménagement des contraintes (astreintes, dérangements).

agents non soumis à tableau de service, etc.) et la refonte de la réglementation actuelle du travail (PS4) ;

- la limitation du nombre de repos hors résidence ;
- l'amélioration des roulements pour les agents sédentaires et roulants.

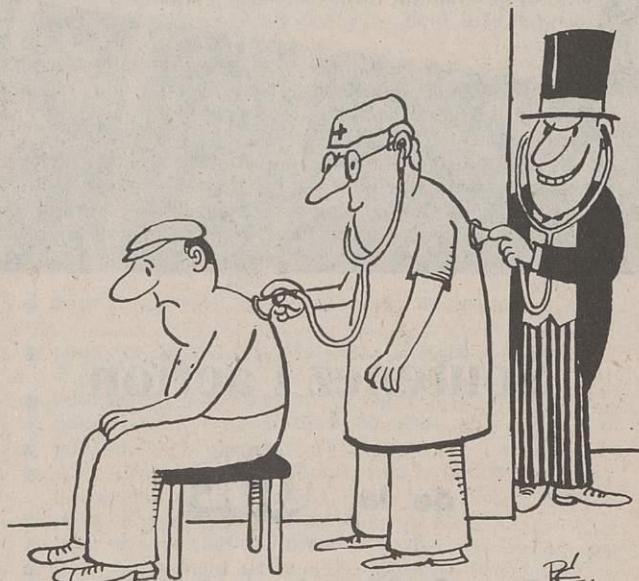
LA C.F.D.T. EST INTERVENUE

A la commission du statut, le 6 octobre 1977, la C.F.D.T. déclare au représentant du secrétaire d'Etat aux Transports :

« La C.F.D.T. réclame une décentralisation de la discussion sur les conditions de travail. Les cheminots n'ont aucun moyen d'intervenir sur leurs conditions de travail alors qu'ils en sont les véritables experts, qu'ils en connaissent les contraintes et les risques. ».

Au directeur général, la C.F.D.T. déclare le 29 novembre :

« L'amélioration des conditions de travail passe par une meilleure prise en compte des interventions des délégués dans les comités mixtes et par la possibilité, pour les cheminots, de s'exprimer librement sur l'organisation du travail. »



Avec sa plate-forme revindicative pour 1978 :

LA C.F.D.T.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE

POUR la C.F.D.T., la vie ne peut pas se découper en rondelles ; le véritable syndicalisme doit défendre tous les intérêts des travailleurs. Il est donc nécessaire de revendiquer les améliorations de conditions de vie dans l'entreprise (travail, salaires, emploi) et hors l'entreprise (santé, cadre de vie, droits sociaux...).

En effet, la société capitaliste ne fait pas de cadeaux aux travailleurs. Elle les exploite honteusement.

Des dizaines de milliers d'anciens cheminots sont au minimum de pension et ont tout juste de quoi subsister. Un trop grand nombre de veuves de cheminots n'ont que 860 francs par mois : des retraites de misère.

Les familles sont également touchées par les diverses mesures du pouvoir en place, qui a permis d'accentuer le retard des allocations familiales de 50 % depuis 1958. La création de diverses prestations familiales n'a eu qu'un but : pénaliser les travailleurs en introduisant notamment des plafonds de ressources.

En matière de logements, les travailleurs connaissent des difficultés soit par le loyer, soit par les charges, soit par la vétusté de certaines habitations.

Même devant la mort, les Français connaissent les inégalités et l'espérance de vie est plus courte pour les travailleurs au bas de l'échelle que pour le cadre supérieur ou les professions libérales.

L'insuffisance criante des équipements collectifs, des services offerts à la population, de la prévention sanitaire sont ressentis davantage par la population laborieuse.

CE QUE VEUT LA C.F.D.T.

Retraite. — La C.F.D.T. revendique en priorité un relèvement important du minimum de pension mais c'est l'ensemble des retraites qu'il faut revaloriser y compris les pensions de réversion.

Prestations familiales. — Il est nécessaire d'améliorer immédiatement la situation des familles par l'augmentation mensuelle des allocations familiales de 150 francs par enfant, dès le premier.

Les prestations familiales doivent être basées sur des principes clairs : droit à l'enfant, droit parental de garde de l'enfant, etc. Le quotient familial, source d'injustice vis-à-vis des bas et moyens revenus, doit être supprimé en même temps qu'une autre fiscalité mise en place. Les prestations familiales doivent tendre à compenser les dépenses pour l'enfant.

Fiscalité. — La C.F.D.T. préconise un impôt sur les biens réels et le capital financier des entreprises ainsi qu'un impôt sur les fortunes qui ne relèvent pas de la simple conjonction du travail et de l'épargne familiale.

La C.F.D.T. se prononce aussi pour la suppression de la T.V.A. sur les biens et services de caractère social.

Quant à l'impôt sur le revenu qui défavorise les salariés par rapport aux non-salariés, la C.F.D.T. réclame une refonte avec exonération pour les salariés du niveau le plus bas.

La C.F.D.T. demande des mesures contre la fraude fiscale des non-salariés.

Santé. — Le libre choix du médecin est toujours une revendication d'actualité dans la profession. Elle n'est pas suffi-

sante car il faut aussi obtenir la gratuité des frais d'hospitalisation, notamment pour la famille et les retraités ainsi que la *non-avance* des autres frais remboursés par la Caisse de Prévoyance, y compris pour les produits pharmaceutiques.

Plus fondamentalement, la C.F.D.T. revendique une autre organisation de la médecine, basée sur des activités de prévention et d'éducation sanitaire ainsi que sur des rapports soignants-usagers permettant à ces derniers de maîtriser individuellement leur état de santé : la création de centres de santé de quartiers ou de localités est donc un axe prioritaire.

La C.F.D.T. revendique une gestion de la Caisse de Prévoyance par les travailleurs eux-mêmes.

Logements et équipements collectifs. — En mesure prioritaire, la C.F.D.T. demande le blocage des loyers et charges.

La C.F.D.T. revendique pour les locataires, le droit à l'usage d'un logement après trente années de location.

Des crédits doivent être dégagés également pour développer les transports en commun pour construire des équipements et services indispensables pour la petite enfance, la famille et les personnes âgées. La C.F.D.T. réclame également la mise à disposition de la population de locaux et terrains publics, notamment scolaires.

Au comité central des activités sociales, le 30 novembre 1977, la C.F.D.T. déclare : « *Le budget social, actuellement insuffisant, doit être alimenté par une attribution réelle de 3 % de la masse salariale des cheminots ainsi que par un pourcentage de la masse des pensions versées par la Caisse des Retraites* ».

Il faut développer les équipements sportifs et de loisirs et des ententes doivent être réalisées avec d'autres comités d'entreprise et avec les municipalités.



Le 2 février 1978 :
Participez au renforcement de la C.F.D.T.

Le droit à l'information et à la formation

* LA FORMATION

NOTRE système de formation est ainsi fait qu'un fils d'ouvrier a toutes les chances de devenir ouvrier ou employé, tandis qu'un fils de cadre a toutes les chances de devenir cadre.

L'Education nationale entretient les inégalités malgré les propos trompeurs des ministres qui se sont succédés.

La formation à la S.N.C.F. se limite, trop souvent, à la simple adaptation au poste de travail et dans le seul but d'accroître la productivité sans reconnaissance de la nouvelle qualification acquise. La formation est essentiellement utilisée pour satisfaire les besoins de l'entreprise.

CE QUE VEUT LA C.F.D.T. :

- l'abrogation des réformes en cours du système éducatif (loi Royer, réforme Haby) ;
- la limitation, à 25, du nombre d'élèves par classe, ainsi que l'organisation de stages en entreprise ;
- une gratuité réelle et intégrale de l'enseignement.

Dans notre entreprise, les plans de formation doivent être négociés avec les organisations syndicales à tous les niveaux.

Il faut réviser le contenu de la formation afin qu'elle ne soit plus le moyen d'intégration des travailleurs aux objectifs patronaux.

Un véritable droit à la formation permanente pour tous doit être reconnu, celle-ci étant assurée en priorité par l'Education nationale et orientée au profit des cheminots des plus bas niveaux défavorisés au point de vue de la formation initiale.

A l'issue de chaque formation, la qualification nouvelle acquise doit être reconnue et permettre l'amélioration du déroulement de carrière. Le temps de préparation aux examens doit être pris sur le temps de travail.

APPRENTISSAGE :

Ce que veut la C.F.D.T.

- Un enseignement complet.
- Des libertés syndicales comme les autres cheminots.
- La gestion des activités de cercle.
- La gratuité totale des frais de scolarité.
- Meilleur déroulement de carrière des instructeurs.
- Augmentation du salaire des apprentis.
- Suppression de la note de comportement général.

* L'INFORMATION

L'INFORMATION se trouve, pour l'essentiel, concentrée dans les mains de l'Etat (radio, télévision) et les puissances financières (presse écrite) et utilisée pour manipuler l'opinion.

A la S.N.C.F., l'information est largement utilisée pour conditionner les cheminots et les faire adhérer aux orientations de l'entreprise. Certaines catégories sont particulièrement visées, en particulier les agents de maîtrise et les cadres.

CE QUE VEUT LA C.F.D.T. :

- La C.F.D.T. demande la mise en place de structures permettant de garantir le droit des citoyens à l'information et le pluralisme des expressions.

■ L'ordonnance d'août 1944 interdisant à une même personne d'être le principal propriétaire de plusieurs quotidiens doit être appliquée.

■ Dans l'entreprise, les possibilités d'information doivent être développées ; la direction doit informer les représentants du personnel sur toutes les questions touchant l'avenir de l'entreprise. Les organisations syndicales doivent pouvoir contrôler l'information diffusée par la direction, en particulier toutes celles concernant les questions sociales et la marche de l'entreprise.

Ainsi, le 29 novembre 1977, la C.F.D.T. réclame au directeur général de la S.N.C.F. :

« Une large information au personnel chargé ou confronté aux transports de matières dangereuses ou radioactives ainsi que dans les comités mixtes, information portant sur :

- les dangers présentés par ces matières ;
- les moyens pour préserver la santé des cheminots. »

Des droits nouveaux pour les travailleurs

CE n'est que depuis 1968 que le syndicat est officiellement reconnu dans les entreprises. Cette conquête est, d'ailleurs, bien souvent théorique, en particulier dans les entreprises privées.

A la S.N.C.F., les atteintes aux droits syndicaux sont nombreuses : pressions en cas de grève, interdiction de rentrer dans certains services, loi anti-grève, réduction de l'avancement des délégués, etc.

La liberté d'expression est limitée à ce qui plaît à la direction. Alors que la direction réunit régulièrement ses chefs d'établissement et diffuse ses informations, les syndicats ne peuvent pas s'adresser aux travailleurs.

Le conseil d'administration de la S.N.C.F. est composé d'une minorité de représentants syndicaux (1 C.F.D.T., 2 C.G.T., 1 F.O., 1 F.M.C.), la majorité étant détenue par les représentants du gouvernement et du patronat. On comprend aisément la politique anti-sociale appliquée par la direction et les cadeaux importants consentis aux grosses entreprises utilisatrices du rail.

CE QUE VEUT LA C.F.D.T.

POUR LES CHEMINOTS :

■ 1 % du temps du travail consacré à la discussion sur le lieu et pendant le temps de travail. Ce temps serait utilisé pour le débat sur les problèmes de l'atelier, du bureau, du chantier, de la brigade et sur les conditions et l'organisation du travail, sur la situation de l'entreprise, les effectifs et l'information syndicale.

■ Une amélioration des facilités de circulation, notamment l'attribution au minimum de la carte violette pour tous les cheminots, mais aussi la suppression des trains interdits et l'extension des facilités aux auxiliaires et contractuels.

■ Une amélioration des droits et garanties pour les cheminots qui ne sont pas du cadre permanent : auxiliaires, contractuels, immigrés, personnel des cantines et des services sociaux.

■ Une liberté de choix en ce qui concerne la médecine de soins.

- La suppression de toutes les discriminations (y compris pour les auxiliaires, contractuels, immigrés, femmes, jeunes, etc.).

POUR LEURS ORGANISATIONS SYNDICALES :

- Les libertés syndicales doivent être élargies.
- Les délégués doivent avoir suffisamment d'heures pour défendre les cheminots correctement.
- Les locaux syndicaux équipés doivent permettre l'organisation de réunions et être mis à la disposition des syndicats dans tous les établissements.
- Des panneaux syndicaux suffisants et bien placés doivent permettre aux syndicats d'informer régulièrement les adhérents et l'ensemble des cheminots.

DES POUVOIRS NOUVEAUX POUR LES CHEMINOTS ET LEURS REPRESENTANTS :

- La mise en place de conseils d'ateliers élus par les cheminots sur des listes présentées par les organisations syndicales représentatives.
- Un comité central d'entreprise doit être créé à la S.N.C.F. pour traiter des questions communes à l'ensemble des fonctions, exprimer les revendications des cheminots et pour contrôler les décisions de la direction en matière d'emplois, d'accidents du travail...
- Le comité central des activités sociales doit être composé uniquement de représentants des cheminots et posséder le patrimoine immobilier social.
- La caisse de prévoyance doit être transformée en caisse complémentaire de sécurité sociale et son conseil d'administration composé des seuls représentants des cheminots, moyen indispensable pour améliorer les prestations offertes.
- Au niveau du conseil d'administration, les représentants des cheminots doivent pouvoir contrôler les orientations de l'entreprise. Les usagers doivent être représentés dans ce conseil.



LE CHEMINOT DE FRANCE



LES REVENDICATIONS DE LA C.F.D.T. DANS LES SERVICES COMMUNS

CE cahier revendicatif concrétise la volonté de la C.F.D.T. de poursuivre et d'intensifier l'action sur les problèmes touchant les cheminotes et cheminots des services administratifs, médicaux et sociaux.

Le savoir-faire et l'expérience professionnelle des agents doivent être mieux payés.

AGENTS DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Ce qui existe :

- Pour les préposés au service de bureau (P.S.B.), horizon limité pratiquement au niveau 2.
- Un très petit nombre d'agents accédant au niveau 4 (A.G.A.M.).
- Des possibilités insuffisantes d'accès au niveau 6 (C.G.R.) en particulier, à cause de la faiblesse des moyens accordés pour la préparation à l'examen.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- Déroulement de carrière jusqu'au niveau 3, sans examen.
- Recrutement, sur le niveau 3, des agents titulaires d'un diplôme professionnel ou après concours.
- Déroulement de carrière sur les niveaux 3, 4 et 5 actuels avec un temps de passage maximum d'un niveau à un autre.
- Dans l'immédiat, doublement du nombre d'A.G.A.M.
- Accès au grade de chef de groupe (niveau 6), après examen : l'entreprise doit mettre à la disposition des agents les documents nécessaires.

Extension de la « capitalisation » aux deux parties de l'examen (les notes des candidats étant acquises une fois pour toutes).

Augmentation du temps de préparation accessible par tous ou mise en place d'un cours de formation professionnelle et générale.

- Garantie de déroulement de carrière minimum du niveau 6 à 8 par un temps de passage maximum d'un niveau sur l'autre.

AGENTS DE LA FILIÈRE DESSIN ÉTUDES TECHNIQUES

Ce qui existe :

- Déroulement de carrière nettement insuffisant.
- Stagnation importante sur les niveaux 6 et 7.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- Recrutement au niveau 6, après concours.
- Déroulement de carrière régulier, avec fin de carrière minimum sur le niveau 8 (indice D).
- Possibilité de déroulement de carrière jusqu'au niveau 10.

AGENTS DE LA FILIÈRE CONTROLE-INSPECTION

Ce qui existe :

- La qualification des agents n'est pas reconnue.
- La C.F.D.T. constate des disparités à l'intérieur de la filière et également avec le secteur privé pour les spécialités techniques.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- Recrutement au niveau 6, après examen.
- Déroulement de carrière régulier par la reconnaissance de la technicité (en particulier pour l'informatique).

AGENTS DES FILIÈRES MÉDICAUX ET SOCIAUX

Ce qui existe :

- Insuffisance du paiement de la qualification par rapport au niveau de formation demandé, à la disponibilité nécessaire et aux responsabilités.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- Recrutement, au niveau 3, des animateurs sur titre professionnel ou concours.
- Nomination de ces agents au niveau 4, après 2 ans de formation.
- Déroulement de carrière sur les niveaux 4 et 5 actuels.
- Accès au niveau 6 des agents de ces filières, après examen.
- Recrutement des infirmières et assistantes sociales au niveau 6.
- Augmentation des possibilités d'accès aux niveaux 7 et 8.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DOIT PERMETTRE L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DE LA QUALIFICATION

Ce qui existe :

- Une formation uniquement axée sur les besoins de l'entreprise.
- Préparation insuffisante aux examens et concours.
- Par manque de formation véritable, des agents sont bloqués dans les plus bas niveaux.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- Tous les agents, en particulier ceux des plus bas niveaux, doivent obtenir de réelles possibilités de formation avec prise en compte de celle-ci dans leur déroulement de carrière.
- Un temps suffisant pour la préparation aux examens et concours.
- En particulier, les agents recrutés sans qualification professionnelle doivent obtenir des possibilités de recourir, sur le temps de travail, à la formation extérieure à l'entreprise.

CONDITIONS ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Ce qui existe :

- Des conditions de travail souvent déplorables.
- Des difficultés particulières à certains services.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- Mise en place d'effectifs suffisants et amélioration des conditions de travail, en particulier dans les C.I.R. et bureaux de dactylographie, de reprographie, de sections d'équipement.
- Compensation en temps des difficultés particulières à certains emplois (en particulier, informatique).
- Mise en place de personnel de réserve dans les services.
- Pas d'application du travail posté dans notre fonction, et suppression du travail au rendement.

AVENIR DES AGENTS DES SERVICES COMMUNS

Ce qui existe :

- Privatisation régulière de l'entreprise.
- Embauchage de contractuels, y compris aux plus hauts niveaux.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- Embauche de personnel au statut et non de contractuels.
- Arrêt de la braderie au secteur privé : travaux d'étude, informatique, dactylographie, service des titres...

Avec la C.F.D.T. : luttons pour notre avenir

Les revendications de la C.F.D.T. au matériel

LES principales revendications de la C.F.D.T., défendues pour les agents de la fonction matériel, viennent en complément de la plate-forme confédérale et fédérale.

LE DÉROULEMENT DE CARRIERE DOIT ÊTRE AMÉLIORÉ ET LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE RECONNUE AUX AGENTS DU MATERIEL.

Pour que les cheminots du matériel s'y retrouvent, les revendications de la C.F.D.T. sont formulées à partir des actuels niveaux imposés par la direction.

L'ensemble des diplômes (en particulier C.A.P. et C.F.P.A.) doivent être reconnus.

AGENTS DES FILIÈRES VISITE ET ENTRETIEN DU MATERIEL :

Ce qui existe :

- des agents faisant fonction de visiteurs au niveau 1 ;
- des ouvriers bloqués sur le niveau 1.
- des ouvriers qualifiés qui attendent, en moyenne, 14 ans pour accéder au niveau 3.
- pas assez de postes de techniciens visiteurs et de techniciens d'entretien ;
- accès difficile par un examen.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- embauchage des agents titulaires d'un C.F.P.A. au niveau 2 et, après 18 mois de formation, passage au niveau 3 ;
- embauchage des agents titulaires d'un C.A.P. au niveau 3, déroulement de carrière sur le niveau 4 avec un délai de passage maximum :
 - accès au niveau supérieur après contrôle de la qualification professionnelle (sans limitation de postes). Déroulement sur les indices du niveau 5 actuel ;
 - nomination des chefs d'équipe sur le niveau 6, après examen et accès au grade de contremaître au niveau 7 à l'issue d'un stage de formation ouvert à tous (maîtrise rénovée).

AGENTS DE LA FILIÈRE SERVICE INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS :

Ce qui existe :

- des agents de manutention qui restent toute leur vie au niveau 2 et surtout 3 ;
- des chefs d'équipe de manutention avec beaucoup trop d'agents à former ;
- un déroulement de carrière limité au niveau 4.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- embauchage au niveau 1 et passage au niveau 2 au bout de 2 ans, déroulement sur le niveau 3 ;
- accès au grade de chef d'équipe de manutention après contrôle de la qualification professionnelle, déroulement sur les indices du niveau 5 actuel.

Les équipes de manutention devront être limitées à 15 agents.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DOIT ÊTRE DÉVELOPPEE

Ce qui existe :

- une formation axée sur les seuls besoins de l'entreprise ;
- pas de formation préparant aux examens (sauf pour celui de chef d'équipe où le temps est nettement insuffisant).

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- la possibilité, pour les agents de la filière 8 (service intérieur) d'acquérir une qualification professionnelle par un stage de 6 mois en centre de formation pour adultes en vue d'obtenir un C.F.P.A. et d'avoir un déroulement de carrière dans les filières 5 ou 7.



Améliorer les conditions de travail.

- une formation préparatoire aux examens et contrôle de qualification.

PRIMES DE PRODUCTION

Ce qui existe :

- des différences importantes de primes entre filières, entre niveaux et à l'intérieur des niveaux.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- intégration des primes de production dans le traitement pour tous les cheminots ;
- immédiatement, un taux unique de prime par filière et par niveau et la suppression de la notation actuelle.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce qui existe :

- des crédits d'entretien très limités ;
- une participation des cheminots du Matériel à l'achat des vêtements et chaussures de travail ;
- des conditions de travail déplorables, surtout dans certains établissements.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- la gratuité totale des vêtements et chaussures de travail ;
- la prise en compte du temps d'habillage et de déshabillage dans le temps de travail ;
- détermination des horaires de travail au niveau du comité mixte local ;
- crédits d'entretien et de sécurité suffisants permettant la modernisation des locaux de travail et vestiaires ;
- contrôle des postes et produits dangereux par les représentants du personnel et le médecin du travail.

ORIENTATIONS DE LA FONCTION

Ce qui existe :

- l'avenir de certains établissements menacés (Nîmes, Lyon, etc.) ;
- une baisse constante des effectifs.

Ce que la C.F.D.T. revendique :

- négociation préalable avant toute modification d'affectation de matériel ;
- création d'emplois et maintien des établissements avec leurs effectifs ;
- arrêt de la politique de mobilité imposée aux agents de maîtrise.

Le 2 février 1978

: VOTEZ C.F.D.T.

Les revendications de la C.F.D.T. dans la filière conduite

L'ENSEMBLE des revendications touchant les agents de conduite pourraient occuper un numéro complet du « Cheminot de France ». La C.F.D.T. va à l'essentiel pour compléter ses revendications générales.

LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DOIVENT ÊTRE AMÉLIORÉES

Ce qui existe

- Pénibilité du travail de nuit et difficultés de sommeil.
- Une réforme de la réglementation du travail (P4) qui traîne en longueur.
- Des difficultés pour la vie familiale et sociale.
- Difficultés de prendre les repas dans certaines résidences : cantines fermées ou pas de cantines.
- Des problèmes pour avoir une vie associative et participer régulièrement à des activités collectives (sportives, culturelles, etc.).

Ce que revendique la C.F.D.T.

- Une meilleure répartition du travail et l'humanisation des roulements.
- Des foyers conçus pour prendre un repos normal, compatible avec l'emploi de sécurité des agents de conduite.
- La réforme urgente de la réglementation du travail :
 - Et principalement :
 - 104 repos.
 - Compensation en temps du travail de nuit sur la base de 6 = 8.
 - La réduction du nombre de découchés (maximum deux par décades).
 - L'amélioration du positionnement des repos (fin de service : 18 h ; prise de service : 8 h).
 - Des cantines au service des roulants, et l'attribution de chèques restaurant, notamment dans tous les cas où il n'existe pas de possibilité de cantines.

Médecine

- Libre choix du médecin (dissocier médecine de soins et médecine du travail).
- Reconnaissance de certaines maladies professionnelles inhérentes à la profession telles que troubles visuels et auditifs, maladies vertébrales, troubles nerveux, troubles gastriques, digestifs et cardio-vasculaires.

Bonifications, ce qu'il faut :

- 5 ans de bonification pour 15 ans de machine sur la base de 4 mois par an.
- Suppression de la neutralisation des trois premières années.

PAYER RÉELLEMENT LA QUALIFICATION ET LES RESPONSABILITÉS

Ce qui existe

- Conditions de garantie de rémunération insuffisantes.
- Une part importante de la rémunération octroyée par le biais des primes de traction et des disparités anormales.
- Un déroulement de carrière des agents de conduite sur une grille particulière et une même qualification répartie sur plusieurs niveaux suite à la création du T5.
- Déplacements : trois taux hiérarchisés.

Ce que la C.F.D.T. revendique

- La garantie de la rémunération par le paiement de la totalité du complément de rémunération pour tous les agents de conduite ayant un grade de route.
- La réforme du mode de calcul des primes traction pour réduire les inégalités :
 - dans l'immédiat, réduction de l'éventail des primes par l'attribution d'une prime de base garantie égale pour chaque niveau ;
 - à terme et pour tous les cheminots, leur incorporation dans le traitement.
- Relèvement du coefficient hiérarchique (donc de la rémunération) pour tous les niveaux — des agents de conduite.
- Maintien de trois niveaux de qualification : agent en second, conducteur de manœuvre et agent en premier.

Déplacement

- Un seul taux de déplacement — taux au niveau du groupe 1 actuel — indexé sur l'évolution des prix de l'hôtellerie.

ABOLIR TOUTES LES SANCTIONS ET BRIMADES

Ce qui existe

- Des demandes d'explication et sanctions avec retenue sur primes.
- De graves répercussions sur le salaire et la carrière en cas d'erreurs.
- En cas d'accident : tracasserie, contrôles, alcootest, etc.

Ce que la C.F.D.T. revendique

- La remise en cause du système d'autorité mis en place par la S.N.C.F.
- Suppression de toutes les sanctions ayant des incidences financières.
- Refus de l'alcootest en cas d'accident. Présence d'un agent dirigeant S.N.C.F. sur place.

AMÉLIORER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce qui existe

- Un temps de préparation personnel pour l'accès à la filière
- Une mise à jour insuffisante des connaissances techniques.

Ce que la C.F.D.T. revendique

- Le temps de préparation à l'examen d'accès à la filière conduite doit être effectué par une formation dispensée pendant le temps de travail.
- Les agents de conduite doivent être davantage formés aux techniques nouvelles et réglementaires.
- Présence des délégués à tous les examens (y compris entretien électrotechnique).

AMÉLIORER L'ÉQUIPEMENT DES TRAINS

Ce qui existe

- Des cabines de conduite bruyantes et inconfortables.
- Isolement sur les trains de voyageurs.
- Des menaces pour la suppression de tous les agents d'accompagnement.

Ce que la C.F.D.T. revendique

- L'amélioration du confort des cabines de conduite.
- Pouvoir réel des représentants syndicaux dans le cadre de la commission aménagement des cabines de conduite.
- L'amélioration des conditions de travail et de sécurité, en particulier par l'équipement des trains par deux agents minimum (y compris les voyageurs et la banlieue).

ÉVOLUTION DE LA FILIÈRE

Ce qui existe

- Des suppressions régulières d'emploi.
- Des menaces sur l'avenir de certains établissements.
- Un avenir bloqué pour certains établissements.
- Des tentatives d'extension des connaissances de lignes.
- Des études de modernisation, de conduite automatique, etc.

Ce que la C.F.D.T. revendique

- L'arrêt de la diminution des effectifs et la création d'emplois pour améliorer les conditions de travail.
- Maintien de la qualité et de la notion de service public.
- L'arrêt du démantèlement de la filière, en particulier maintien des établissements traction.
- Pas d'extension des connaissances de ligne, mais meilleure répartition du travail.
- Avant toute étude de modernisation, négociation avec les représentants du personnel concerné. Les conséquences de la modernisation doivent profiter aux cheminots et permettre essentiellement le progrès social.

Le 2 février 1978 :

Un syndicat dynamique : LA C.F.D.T.

Les revendications de la C.F.D.T. au Transport et Commercial

UN déroulement de carrière soumis à la loi du prince, des conditions de travail qui se dégradent, des effectifs en chute libre, des réformes qui remettent tout en cause, une formation basée sur les besoins de l'entreprise : voilà les bases de la politique menée par la direction du Transport et Commercial.

La C.F.D.T. condamne cette politique. Dans le cadre de son cahier revendicatif, elle offre d'autres perspectives aux cheminots du Transport et Commercial.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Ce qui existe

- Les cheminots embauchés sur le niveau 1 n'ont pas tous une perspective de déroulement de carrière.
- Des tâches sont sous-rémunérées, car la direction classe les cheminots qui les effectuent sur le niveau 1 alors qu'ils sont qualifiés.
- Des cheminots effectuent des tâches identiques mais sont classés sur des niveaux différents.

Les notations se font suivant le choix du patron.

Ce que la C.F.D.T. revendique

- Déroulement de carrière minimum sur deux niveaux.
- Pas d'emplois qualifiés au niveau 1. Pas de banalisation des postes.
- Classement des agents mouvement ou commis, quelle que soit leur spécialité, sur le niveau 3, après deux ans de formation sur le niveau 2, et déroulement sur le niveau 4.
- Reclassement des chefs agents mouvement, sous-chefs de bureaux gares, contrôleurs de route principaux, sur le niveau 5.
- Réforme du système de notation tenant compte des connaissances, de l'expérience, de la spécificité des postes tenus.

MULTIPLICATION DES SPECIALITÉS

Ce qui existe

- La direction crée des spécialités officielles (circulation aiguille matériel) ou officieuses (reconnaisseurs, freineurs en cabine) pour diviser les cheminots et réduire le déroulement de carrière.

Ce que la C.F.D.T. revendique

- A l'intérieur de chaque filière, réduire le nombre de spécialités.
- Offrir le même déroulement de carrière aux cheminots d'une même filière, quelle que soit la spécialité.

EFFECTIFS

Ce qui existe

- La direction prévoit de diminuer les effectifs du Transport et Commercial de 1 % par an.
- Elle utilise la modernisation pour réduire le personnel. Dans les cours de formation, elle intéresse les cadres à la restructuration de l'entreprise.

Ce que la C.F.D.T. revendique

- Crée des emplois pour l'amélioration des conditions de travail. Au Transport et Commercial :
 - 1 900 emplois sont nécessaires pour l'attribution des 104 repos ;

- 4 800 emplois doivent être créés pour compenser en temps le travail de nuit.

- Les cheminots doivent bénéficier des fruits de la modernisation.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce qui existe

- Le nombre des postes non tenus ne cesse de croître.
- Les réserves sont squelettiques et ne permettent pas d'attribuer les congés.
- Le volume des tâches s'accroît et la technicité augmente.
- La polyvalence devient la règle pour pallier l'insuffisance de personnel.

Ce que la C.F.D.T. revendique

- L'augmentation du nombre d'agents de réserve.
- Possibilité à chaque cheminot de prendre ses congés quand il le demande.
- Possibilité d'expression sur ce qui ne va pas dans les conditions de travail.
- Des effectifs suffisants partout.

FORMATION

Ce qui existe

- La direction utilise la formation suivant les besoins de l'entreprise.
- La formation est dispensée en fonction des examens internes.
- L'éducation ne donne aucune possibilité de formation générale (sauf les cours par correspondance).

Ce que la C.F.D.T. revendique

- Faire de la formation un droit pour chaque cheminot.
- Donner la possibilité à tous les agents exploitation d'acquérir une formation pour qu'ils puissent accéder aux niveaux supérieurs.
- Prise en compte de la pratique professionnelle pour les examens.
- Permettre aux cheminots d'acquérir de nouvelles connaissances par le biais de la formation continue dans quelque domaine que ce soit (technique ou général).
- Elèves et techniciens (voir page 15).

REFORME DU TRANSPORT ET COMMERCIAL

Ce qui existe

- Les réformes se succèdent si rapidement que la dernière n'est pas encore assimilée et l'on en propose une nouvelle.
- Au niveau d'une gare, les cheminots dépendent de trois directions (transport, voyageurs et marchandises).
- Chaque réforme (passage du bagage express au Sernam, suppression du contrôle de gare) est utilisée pour supprimer du personnel.

Ce que la C.F.D.T. revendique

- Les cheminots ne doivent pas être utilisés comme des pions.
- La modification des structures de l'entreprise ne doit pas entraîner de réductions d'effectifs.
- Les réformes de structures doivent aboutir à l'amélioration du service offert par l'entreprise et non servir d'alibi pour céder des activités au secteur privé, notamment à ceux qui sont nos concurrents directs (transport des colis par route, par exemple).

LE 2 FÉVRIER 1978 : VOTEZ cfdt

Les revendications de la C.F.D.T. au Sernam

Le cahier revendicatif de la C.F.D.T. au Sernam, a déjà fait l'objet de nombreuses interventions auprès de la Direction, en particulier lors d'une audience, le 18 mai 1977.

EVOLUTION DU SERNAM

Ce qui existe

- Seuls les impératifs de gestion comptent.
- Des réformes pour améliorer la rentabilité (en particulier transfert des bagages et express).
- Une réduction massive des effectifs (moins 150 agents annoncé le 27 octobre 1977).

Ce que la C.F.D.T. revendique

- Prise en compte d'impératifs de développement du trafic et de notion de service public.
- Défense de l'emploi et arrêt de la chute des effectifs.
- Le transport ferroviaire doit être privilégié pour les envois effectués par le Sernam.

AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce qui existe

- Des conséquences néfastes pour les agents des filières halles et bureaux, après la mise en place des mécanisations de halles et de la gestion centralisée au trafic.
- Investissements coûteux durement ressentis par le per-



sonnel pour leurs conséquences : bruit sur les chaînes mécanisées, parcellisation accrue du travail, déqualification.

Ce que la C.F.D.T. revendique

- La modernisation doit être mise au service des cheminots.
- Compensation en temps du travail pénible et de nuit.
- Organisation du travail négociée et discutée au niveau de chaque centre de messageries.

AMELIORER LE PAIEMENT DE LA QUALIFICATION ET LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Ce qui existe

- Actuellement, des agents partent en retraite sur le niveau 1.
- Deux examens : un examen de commis messageries et un examen de chef d'équipe messageries.
- Pour accéder au niveau 4, les sous-chefs de quai sont obligés de passer un examen.
- Des notations qui se font à la tête du « client ».

Ce que la C.F.D.T. revendique

- Déroulement de carrière sur deux niveaux, avec une garantie de passage au niveau 2, après un séjour maximum de dix ans sur le niveau 1. D'ores et déjà, tous les agents partant en retraite devraient être placés au moins à l'indice B du niveau 2.
- Tous les reconnaissances devraient être placées sur le niveau 2.
- Examen collectif d'accès au niveau 2, équivalent pour les deux filières, permettant un déroulement de carrière jusqu'au niveau 4, avec un délai maximum de cinq ans sur le niveau 2.
- La suppression de l'examen de sous-chef de quai et le glissement des coefficients hiérarchiques du niveau 4 (sous-chef de quai et sous-chef de bureau), sur le niveau 5.
- Une réforme du système de notation et l'application de critères négociés, y compris d'ancienneté et d'expérience.

Pour la C.F.D.T., le transport ferroviaire doit être privilégié par le Sernam.

Le 2 février 1978,

Vous aussi, vous voterez



L'enquête annuelle, effectuée par le ministère du Travail, démontre à la fois pour les voix obtenues dans les comités d'entreprise et pour l'implantation des sections syndicales, que la C.F.D.T. est bien la

deuxième centrale syndicale française. Mais la C.F.D.T. est aussi, dans certains cas, la première organisation dans des entreprises importantes.

MICHELIN

Elections D.P. pour les treize établissements dont Clermont :
C.F.D.T., 9.662 voix, 97 élus.
C.G.T., 79 élus.
F.O., 8 élus.
U.P.M., 4 élus.
C.F.T.C., 2 élus.

ELF - FRANCE

La C.F.D.T. vient en tête.
C.F.D.T., 2.698 voix, 43 élus.
C.G.T., 2.067 voix, 33 élus.
C.G.C., 1.047 voix, 17 élus.
S.I.P., 952 voix, 12 élus.
F.O., 371 voix, 5 élus.
C.F.T.C., 329 voix, 3 élus.

C.D.F. CHIMIE

1.760 voix et 40 élus pour la C.F.D.T.
La C.G.T. obtenant 1.345 voix et 30 élus.
Très loin devant C.F.T.C., C.G.C. et F.O.

**V
O
T
E
Z**

WAGONS-LITS (conducteurs)

Confiance renouvelée à la C.F.D.T. majoritaire dans cette catégorie.
C.F.D.T., 158 voix, 4 élus.
C.G.T., 113 voix, 2 élus.
F.O., 38 voix, pas d'élu.

FRANÇAISE DE MÉCANIQUE

Dans cette filiale de Peugeot Renault (3.929 inscrits), la C.F.D.T. recueille 52,89 % chez les ouvriers et 62 % dans le deuxième collège.



ONATRA (Transports routiers)

La C.F.D.T. est de très loin la première organisation pour l'ensemble des établissements.

Aux élections des délégués du personnel, elle obtient 36 élus alors que l'U.N.C.P. n'enlève que 17 sièges et F.O. : 3.

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT

Assistantes sociales :
72,05 % des voix à la C.F.D.T. qui enlève les deux sièges à pourvoir.

AIR INTER

(2.600 salariés)

Aux élections des délégués du personnel, la C.F.D.T. arrive de nouveau à la première place et obtient 12 élus contre 10 à la C.G.T. et 4 aux cadres autonomes.

Dans toutes les entreprises, la C.F.D.T. se renforce

Le 2 février 1978

Participez à cette progression à la S.N.C.F.